



Juin 2009

Dhuisy

Bulletin

Municipal



Rue verte



Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Il fait bon vivre dans notre village. Plusieurs familles se sont installées depuis la parution de notre dernier bulletin. Je leur souhaite la bienvenue.

Le grand chantier de réflexion relatif au contrat rural en cours d'instruction pour la place de Chambardy se poursuit. Nous ferons une réunion publique dès que le projet sera plus avancé.

En attendant, je convie toute la population au traditionnel buffet du 14 juillet prochain où les plus anciens accueilleront chaudement, comme il se doit, les nouvelles familles.

Michèle GLOAGUEN

Sommaire

Page 1 Le Mot du Maire

Page 2 Vie Pratique

État Civil

**Page 3 Adresses Utiles
Travaux
Guide Pratique**

**Page 4 Fêtes et Association
Agenda du Trimestre
Dhuisy : Un peu d'Histoire**

Vie Pratique

Mairie :

Place de la Mairie
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.66.76
Fax : 01.64.36.00.01
mairie.dhuisy@wanadoo.fr

École CP :

Directrice : Nathalie
BOUCHER
Tel : 01.64.35.69.81

Gendarmerie :

77440 Lizy Sur Ourcq
Tel : 01.60.01.70.10

Pompiers :

77440 Lizy sur Ourcq
Tel : 01.60.61.50.50

Entreprises :

Carrosserie

Richard Frères

rue verte
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.60.59
Fax : 01.64.35.68.38
richard-freres@wanadoo.fr

Ferme de Loisirs de Dhuisy

4 Grande rue
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.60.51
Fax : 01.64.36.01.61

Déchetterie :

77440 Ocquerre
Tel : 01.60.61.27.00
Accessible gratuitement
aux habitants du canton

Ramassage des ordures à Dhuisy :

Lundi : Papier Bac Bleu
Mardi : Déchets verts en
sacs à retirer en mairie
Mercredi : Déchets
ménagers

Verres :

Des Containers sont
disponibles sur la place en
face du Cimetière

INFORMATIONS

La Canicule et nous...

L'été approchant, il est bon de rappeler quelques consignes :
Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs
Les personnes âgées transpirent peu et risquent le coup de chaleur, tandis
que **les enfants et adultes** transpirent beaucoup et risquent la déshydratation.

Conseils :

Aux personnes âgées : Mouiller plusieurs fois par jour votre peau et buvez
beaucoup.

Aux enfant et adultes : Pas trop d'effort, buvez beaucoup.

Pensez également à prendre ou donner des nouvelles de votre entourage.

En cas d'urgence, composez le 15.

Le Salon de l'Étudiant ayant pour thème : **Que faire après le Bac ...**

- S'inscrire dans le Supérieur avec ou sans le Bac
 - S'orienter ou rebondir après un échec (bac, 1ère année de fac, etc...)
 - Cursus en alternance : un atout pour votre avenir
- Se déroulera à l'espace Champerret (Paris 17^e), les 4 et 5 Juillet de 10h à 18h
Tel : 01.75.55.40.02

Dates des prochaines collectes des ordures extra ménagères:

Les Jeudis 9 Juillet et 19 Novembre 2009

ATTENTION : Dégradation du tri sélectif dans notre commune (poubelle bleue)

Ceci entraîne une augmentation des charges locales ; aussi pensons à notre
planète et à notre porte monnaie. **Réagissons !!!**

Nous vous engageons à reprendre vos bonnes habitudes de tri, et sommes à
votre disposition pour toute information complémentaire.

Concours de création de logo, ouvert à tous

Moderne ou traditionnel, venez partager vos idées avec nous, votre vision nous
intéresse.

Nous aimerions un logo frais et coloré. Ce logo apportera sa note originale sur
nos documents, nos manifestations, ou nos sites web.

Vous pouvez nous l'adresser sur notre site ou à l'adresse mail de la mairie :
mairie-dhuisy@wanadoo.fr.

Transports scolaires année scolaire 2009/2010 -

Pensez à la « carte espace » délivrée aux élèves par Marne et Morin. Son prix
annuel est de 66 €. La commune de Dhuisy prend 75 % à sa charge.

Prix de revient aux familles : 16,50 €

État Civil

Naissance de:

Briana LY le 14 mai 2009

Jules Richard le 14 Mai 2009

Félicitations aux parents

La Mairie vous accueille
Lundi de 9 h à 12 h
Jeudi de 14 h à 17 h
et sur R.DV au 01.64.35.66.76
www.dhuisy-village.com

BIENVENUE

aux nouveaux habitants.

C'est avec
plaisir que nous
vous recevrons
le 14 Juillet à la
Dhuiséenne
autour d'un
traditionnel
buffet offert
par la
municipalité
pour faire plus
ample
connaissance.



TRAVAUX

Avancement du projet de travaux au lavoir de Chambardy.

Une première présentation du Contrat Rural a eu lieu lors du conseil municipal du 25 mai dernier, suivie d'une visite technique sur le site. Après concertation, un certain nombre de modifications s'avère nécessaire. Une nouvelle réunion se tiendra le lundi 6 juillet lors d'un prochain conseil municipal.

Les différents travaux réalisés ce trimestre :

La plaque commémorative des victimes de la guerre de 1914-1918

a été restaurée

(lavage complet et rechapage des lettres et chiffres).

Coût de la rénovation : 1 500€



Abreuvoir en face du Cimetière

Pour palier les inondations régulières de la chaussée, dues au bouchage de l'évacuation des eaux, le Conseil Municipal a fait poser une grille métallique.

Coût des travaux : 224,61€



Accès à la Mairie.

- Deux rampes métalliques facilitent désormais l'accès à la Mairie.



La Dhuiséenne.

Des protections ont également été installées devant la salle de la Dhuiséenne, autour du regard du compteur d'eau.



Passage du terrain de Tennis.

Les deux barrières, reliant la carrosserie Richard au terrain de tennis, fortement dégradées par les années, ont été remplacées.



**Coût de ces 3 actions :
3 348,80€**

Adresses Utiles

Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq

Av. Louis Delahaye
77440 Ocquerre
Tel : 01.60.61.55.00

Électricité : EDF

Tel : 08.10.68.66.92
www.edf.fr

Sous-Préfecture

Cité administrative du Mont Thabor
77100 Meaux
Tel : 01.90.09.83.77

Trésorerie

6 rue Raoul de Presle
77440 Lizy sur Ourcq
Tel : 01.60.01.76.47

Centre des Impôts

Cité admi. du Mt Thabor
77100 Meaux
Tel : 01.64.35.32.39

Palais de justice

Place de l'Europe
77100 Meaux
Tel : 01.60.09.75.00

Assistance Sociale Unité d'action sociale

31 rue du Palais de Justice
77100 Meaux
Tel : 01.64.36.42.00

Caisse d'allocations familiales

1 av. de la République
77100 Meaux
Tel : 01.60.09.80.80

Urgence assistance

Centre anti-poison

Tel : 01.40.05.48.48

Enfance maltraitée

Tel : 01.42.96.26.26

Personnes âgées,

Adultes Handicapés

Tel : 39.77

FETES ET MANIFESTATIONS

Chasse aux oeufs du 11 Avril 2009

Cette année la Chasse aux oeufs s'est déroulée sous le soleil. Les enfants nombreux et joyeux se sont mis en quête rapidement et ne sont pas revenus bredouilles !! Le partage des oeufs s'est fait autour d'un goûter qui les a récompensés de leur participation.



-Manifestations à Venir
-14 Juillet
-30 Août
Pétanque
-13 Septembre
Brocante
-27 Septembre
Repas des Anciens



Brocante du 17 Mai 2009

La brocante a été annulée le matin venu aux vues du temps pluvieux, elle devrait être reportée au 13 Septembre prochain

Fête Foraine du 16-17 et 18 Mai 2009

Le soleil et la chaleur ont été malheureusement les deux grands absents de ce Week End mais La Fête comme chaque année a eu ses adeptes parmi les jeunes et les moins jeunes.



Assistantes Maternelles

Maryse DENAMPS : 01.64.35.64.38

Magalie LAPLAIGE : 01.64.35.60.52



Un Peu d'histoire ...

.. L'ECOLE

Le maître de l'école de DHUISY jouissait d'une rente perpétuelle de 120 livres par an, léguée dans les termes suivants par Nicolas COUPLET, sieur de TARTEREAU (ferme à DHUISY), professeur de mathématiques des pages de la grande écurie du roi, pensionnaire et trésorier perpétuel de l'Académie des Sciences, décédé le 23 décembre 1743 :

« Je donne et lègue cette rente de 120 livres aux charges et conditions qu'elle sera d'abondance et par augmentation de ce que le dit maître d'école a coutume de percevoir des habitants de la paroisse , qu'il y aura toujours un maître d'école à DHUISY, qu'il fera son objet essentiel de l'éducation des enfants de la paroisse et qu'il fera tous les jours prier Dieu pour moi par les enfants de la dite école, que lorsque les habitants choisiront un maître d'école ils devront le soumettre à l'agrément du propriétaire de la ferme du TARTEREAU pour examiner s'il est de vie et de mœurs irréprochables et pour veiller à ce qu'il remplisse ses devoirs et obligations comme chose tout à fait intéressante pour le bien essentiel et général de toute la paroisse. »

Ce legs a été accepté à la fois par le syndic de la paroisse (Pierre CAQUELARD), par le maître d'école (Antoine Eustache BONNET), par le curé et les marguilliers (Acte devant ROBINEAU, notaire à PARIS, du 26 mai 1744). On est touché de voir un savant attacher une aussi haute importance à l'instruction élémentaire des enfants de ses manants et l'encourager aussi efficacement. De semblables libéralités sont rares encore de nos jours.



Le Château d'eau intercantonal des Effeneaux

Généralités

Le château d'eau remplit une double fonction, constituer un réservoir tampon entre la production d'eau et la distribution aux consommateurs et livrer l'eau. La production d'eau doit se faire le plus régulièrement possible alors que la livraison est soumise à la demande des usagers. Quel que soit le moment de la journée et la hauteur de la demande en eau, il faut que chaque utilisateur bénéficie d'un débit correct.

Dans la mesure du possible ces réservoirs sont placés en hauteur afin qu'ils se situent au-dessus du plus haut des robinets à desservir. La distribution de l'eau va pouvoir utiliser le phénomène naturel des vases communicants pour alimenter le réseau de distribution. Le château d'eau est avant tout un réservoir surélevé

Fiabilité

Au niveau de la fiabilité, en cas de panne de réseau EDF ou de panne mécanique du pompage, le fonctionnement du réseau continue par gravité. Le château d'eau apporte au réseau de distribution une grande sécurité, car il contient en général la consommation d'une journée moyenne. Il permet le maintien de la pression sur le réseau de distribution, tout en autorisant les interventions techniques sur la partie amont du réservoir. En cas de catastrophe (tempête, etc.) il facilite le maintien de la distribution en eau à moindre coût. Dans le cas d'une panne EDF par exemple, il suffira de mobiliser un groupe électrogène momentanément pour remplir la cuve alors que sur des réseaux surpressés plusieurs groupes électrogènes seront nécessaires et ils devront y rester à demeure. On a donc une bonne fiabilité.

Caractéristiques Techniques

Hauteur 40 mètres, Volume d'eau : 600 m³ pour assurer la défense incendie de la future zone logistique et la consommation en eau potable des populations desservies par ce château d'eau (390 m³)

Un test de mise en eau s'est révélé concluant. Les cuves ont été vidées en attendant la connexion avec les différents villages. Le début des travaux reliant le château d'eau à Dhuisy est prévu fin 2009 début 2010.



Ce Château d'Eau financé à parité par les Communautés de communes du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq avec l'appui du Conseil général et de l'agence de l'Eau Seine Normandie permettra d'alimenter en eau d'excellente qualité les communes de **Dhuisy, Germigny sous Coulombs, Coulombs en Valois, Brumetz et Montigny l'Allier.**



Guide Pratique : En cas de déménagement

Service des Eaux	Service des Eaux de la nouvelle et de l'ancienne commune. Relevé de compteur a effectué avant le départ.	Avant le déménagement
EDF - GDF transfert abonnement	Service de l'EDF et de GDF dans votre ancienne commune et dans la nouvelle	Une dizaine de jours avant le déménagement pour qu'un relevé soit effectué.
Courrier faites suivre votre courrier	Service des Postes de l'ancienne et de la nouvelle commune	Avant le déménagement, les formulaires spéciaux de réexpédition du courrier sont remis
Téléphone : transfert ou résiliation à votre choix	Centre téléphonique de l'ancienne et de la nouvelle commune	Avant le déménagement, informer l'Agence des Télécommunications ou de la téléboutique
Pour les crèches : inscrivez vos enfants dès que possible si une naissance est attendue, retenez une place dans une crèche du futur domicile	Dans la nouvelle commune	Si possible bien avant le déménagement pour demander le dossier d'inscription
Ecoles, collèges, lycées, I.U.T	Ecole mairie - service éducation inscriptions des élèves et étudiants - Collège, Lycée établissement du secteur de recrutement	Si possible bien avant le déménagement
Impôts changement de Centre des Impôts	Service des Impôts de l'ancienne commune	Dès le déménagement
Sécurité Sociale changement de caisse	Caisse de Sécurité Sociale de l'ancienne et de la nouvelle commune	Le plus tôt possible pour obtenir rapidement une nouvelle carte
Prestations familiales y compris allocations de logement : signaler le changement	Caisse d'Allocations Familiales de l'ancienne commune	Le plus tôt possible
Assurances signalez votre nouvelle adresse en précisant le nombre de pièces de votre nouveau domicile	Votre (vos) assureur dans votre ancienne commune	Avant votre déménagement
Carte grise changement obligatoire dans tous les cas	Préfecture ou Sous-Préfecture	Dès le déménagement, au plus tard dans un délai de 1 mois après l'emménagement
Banque, chèques postaux, caisse d'épargne éventuellement transfert du compte	Votre agence dans l'ancienne commune	Au plus tôt
Livret militaire signaler le changement d'adresse	Brigade de gendarmerie dans la nouvelle commune	Au plus tard dans un délai de 1 mois après l'emménagement
Carte nationale d'identité faire porter sa nouvelle adresse n'est pas obligatoire	Mairie de la nouvelle commune ou Sous-Préfecture (pour les cartes d'identité informatisées)	Après le déménagement
Passeport faire porter sa nouvelle adresse n'est pas obligatoire	Préfecture de la nouvelle commune ou Sous-Préfecture	Après le déménagement
Carte d'électeur le changement de domicile doit être déclaré	Mairie de la nouvelle commune Présenter un justificatif de domicile et carte d'identité	Demande à formuler avant le 31 décembre Le changement prendra effet l'année qui suit la demande
Votre cave vous devez demander l'autorisation pour la transporter	La recette des impôts de l'ancienne commune	Avant le déménagement